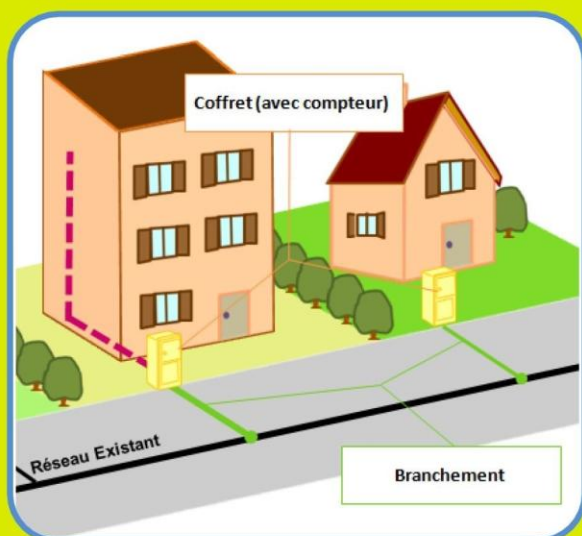




Démolition

Vous prévoyez de démolir un bâtiment, mais avez-vous pensé au gaz ?

L'absence de compteur dans le coffret ne veut pas dire qu'il n'y a pas de gaz dans le tuyau d'arrivée !



Dépose de branchement

Cette intervention est réalisée à la demande du Client. Le branchement désigne l'ouvrage assurant la liaison entre la canalisation de distribution publique existante et la bride amont du poste (ou l'organe de coupure générale situé en limite de propriété).

Délai : 6 semaines

Prix : sur devis

Dépose du compteur

Cette prestation permet à un Client qui souhaite réaliser des travaux ou qui renonce à utiliser le gaz de faire déposer son compteur.

La prestation comprend la fermeture du robinet si l'installation était active, la dépose du compteur et, pour un poste de détente/comptage, la pose de voiles. Elle implique l'interruption de livraison.

Elle n'entraîne pas le détachement contractuel sauf si elle est accompagnée par une demande de mise hors service.

Délai : 21 jours ouvrés

Prix : intervention gratuite

**Un seul numéro :
l'AGNRC**

09 69 36 35 34

appel non surtaxé

ou sur internet :

<http://www.suppression-branchementgaz.fr/>

Raccordement de votre futur projet ?

L'AGNRC vous donne sous trois jours un devis sur le raccordement de votre nouvelle construction ou sur de l'existant.